

<https://www.pressegauche.org/Des-represailles-averees-contre-la-presidente-du-syndicat-de-la-TELUQ>



Des représailles avérées contre la présidente du syndicat de la TÉLUQ

- Politique québécoise - Éducation -



Date de mise en ligne : mardi 9 avril 2019

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

Dans une [décision rendue hier](#), la juge Annie Laprade du Tribunal administratif du travail a condamné l'Université TÉLUQ pour avoir exercé illégalement des mesures de représailles à l'endroit de la présidente du Syndicat des tuteurs et tutrices de la Télé-Université - CSN (STTTU), madame Nancy Turgeon. Pour la juge, la décision de l'université conduisant à priver la présidente du syndicat de ses affectations est vraisemblablement liée à [ses interventions médiatiques](#) qui visaient à dénoncer l'attitude de l'université et la sous-traitance avec une entreprise privée, l'Institut MATCI.

« C'est scandaleux de voir un établissement d'enseignement de cette envergure tenter de museler la porte-parole d'un syndicat en la privant de son gagne-pain. Une université qui gère des fonds publics devrait être davantage respectueuse des lois et particulièrement des libertés d'expression et d'association. Le ministre Roberge doit rapidement mettre fin à ce bordel qu'est devenue la TÉLUQ », martèle Richard Bousquet, vice-président de la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ-CSN).

Pour Nancy Turgeon, présidente du STTTU, l'Université TÉLUQ fait preuve depuis près de deux ans d'une réelle arrogance envers ses tutrices et ses tuteurs. « La décision du tribunal rappelle d'une certaine façon qu'il y a des limites à mépriser le monde. J'ignore cependant si la direction de l'université a la capacité de reconnaître qu'elle est allée trop loin », conclut-elle.

Dans la même veine, l'université a aussi déposé un autre recours contre la présidente du syndicat et des représentantes et des représentants de la FNEEQ et du Conseil central de Québec Chaudière-Appalaches pour des interventions publiques. Les représentant.es syndicaux allèguent que cette dernière poursuite est une poursuite bâillon. La Cour supérieure devra se pencher sur cet autre litige au cours des prochaines semaines.

En négociation depuis plus de 18 mois, la situation à l'Université TÉLUQ s'est envenimée à la suite de nouvelles exigences patronales forçant les membres du syndicat à déclencher la grève générale illimitée le 28 janvier 2019.